

Propos recueillis par E.D. - Aujourd'hui à 13:10 | mis à jour aujourd'hui à 15:52 - Temps de lecture : 3 min

|
Jérémie Iordanoff, le député de la 5e circonscription de l'Isère, appelle à une rencontre pour trouver une issue favorable dans ce dossier qui soulève la liberté d'accès à la nature.

Photo Le DL /Emmanuelle Duffeal

Dans un communiqué, Jérémie Iordanoff, le député EELV de la 5e circonscription de l'Isère (où se trouvent le parc naturel régional de Chartreuse et la réserve des Hauts de Chartreuse) se fait le porte-parole des élus écologistes du Département (Marie Questiaux, Jérôme Cucarollo, Pauline Couvent et Thierry Badouard). Il explique avoir adressé un courrier au préfet de l'Isère, aux présidents du Département et du Parc de Chartreuse afin d'organiser rapidement une rencontre entre les différents acteurs concernés par la problématique de l'accès à la Réserve des Hauts de Chartreuse. Cette réserve est située au cœur du Parc et en partie sur une propriété privée, les terres de Bruno de Quinsonas-Oudinot, lequel a décidé d'en interdire l'accès aux randonneurs. Le parlementaire souhaite qu'on « avance vers une solution concertée afin de garantir le libre accès à la nature et la préservation des espaces naturels ». Il appelle le président du Parc de Chartreuse, Dominique Escaron et le propriétaire Bruno de Quinsonas-Oudinot, à tomber d'accord sur « une convention exigeante »

Il reconnaît la complexité de ce dossier : « Les réserves naturelles sont très souvent détenues, au moins pour partie, par des propriétaires privés qui ont la charge de la bonne gestion de ces espaces naturels, espaces qui sont perçus par nos concitoyennes et concitoyens comme des biens communs accessibles à toutes et tous. Des conflits d'usages peuvent survenir, ce qui rend parfois complexes les relations entre les différentes parties prenantes, comme c'est le cas sur la parcelle détenue par M. de Quinsonas-Oudinot ». D'où un deuxième courrier de Jérémie Iordanoff envoyé à la secrétaire d'État en charge de la biodiversité, Sarah El Haïry, pour défendre l'idée de sortir les réserves naturelles du dispositif établi par la loi du 2 février 2023, qui vise à limiter l'engrillagement des parcelles et donc à préserver la faune.

Une pétition pour la liberté d'accès à la réserve des Hauts de Chartreuse demande toujours une garantie d'accès aux sentiers de la réserve, y compris les parties appartenant à des propriétaires privés. Photo Le DL /Benoit Lagneux

Les réserves naturelles, étant labellisées « aires protégées en zone de protection forte », sont de fait sous pression de « lourdes contraintes à supporter pour les propriétaires », analyse le député, qui demande « aux collectivités de prendre leurs responsabilités en investissant dans l'acquisition de ces biens communs ». Il rappelle que le Conseil départemental de l'Isère a « acquis 4 000 hectares dans la réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors il y a 30 ans. Le Département est pleinement compétent pour renouveler l'opération en Chartreuse puisqu'il perçoit la taxe d'aménagement afin de garantir, entre autres, l'intégrité foncière des espaces naturels. De plus, il est déjà propriétaire du col du Coq qui se situe aux portes de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse ». En clair, il demande au Département de se positionner dans ce débat et

s'engage « s'il y a un vide juridique, à y remédier », conscient que cette loi « va poser problème ailleurs en France et que les parlementaires seront amenés à revoir la loi ».